



Plan de lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies 2019 dans le Var

Evolution par rapport au plan 2018

Réunion du 04 juin 2019 - Préfecture du Var

— Architecture générale de l'arrêté préfectoral

==> ARCHITECTURE NATIONALE ET
REGIONALE TYPE

sur la FOND

*Nécessité d'étendre le spectre du plan de lutte
départemental au delà du seul moustique « tigre »

==> tous les moustiques potentiellement « vecteurs »

(ex : 15 moustiques vecteurs potentiels VWN pourtour méditerranéen cft annexe 2 cir 01.10.12 + USUTU)

*Nécessité de tenir compte des spécificités
épidémiologiques de chaque vecteur / arbovirus
associé



— Architecture générale de l'arrêté préfectoral

==> ARCHITECTURE NATIONALE ET
REGIONALE TYPE

sur la FORME

Un arrêté, uniquement, sans plan annexé.

5 titres ==> dispositions communes, moustique tigre, moustique Culex, autres moustiques, traçabilité et communication



Titre I : dispositions communes

Art 4 ==> suppression des gîtes larvaires (domaines publics et privés)

Art 8 ==> surveillance des ES (avec SAU)

Art 9 ==> surveillance des points d'entrée RSI

Art 10 ==> gestionnaires bâtiments publics



Titre II : Aedes albopictus

Titre III : Culex

Tigre

Art 16 ==> surveillance épidémiologique

Art 17 ==> surveillance entomologique

Culex (VWN et Usutu)

Art 18 ==> surveillance épidémiologique

Art 19 ==> surveillance entomologique

TITRE IV : Autre vecteur ==> opérateur désigné et financé par l'ARS



Titre V : traçabilité - communication

Art 23 ==> traçabilité = SI-LAV (base de données nationales)

Art 24 ==> communication des bilans d'actions des opérateurs (OPD et points d'entrée RSI)



PE-RSI aéroport Toulon-Hyères

Obligations RSI	État de réalisation	Commentaire	Zone hors PE (400 m)
Description état initial	réalisé		
Plan de surveillance	Réalisé (4 zones de contrôle avec pièges pondoirs)	Relevé mensuel	Réalisé par EIDM
Plan de lutte	Mis en place : 2 appareils à capture (CO)		
Bilan annuel (art 24 AP)	réalisé		réalisé
Communication (interne et externe)	réalisée		



PE-RSI port Toulon-la Seyne

Obligations RSI	État de réalisation	Commentaire	Zone hors PE (400 m)
Description état initial	Rapport définitif juin 2018		
Plan de surveillance	Saison 2019	Convention du 28.02.19	Réalisé par EIDM
Plan de lutte	Saison 2019		
Bilan annuel (art 24 AP)	réalisé		réalisé
Communication (interne et externe)	réalisée		





**Merci de votre
attention**